

CAYENNE (GUYANE), LE 29 JANVIER 2013

Deuxième semaine de censure à *La Semaine Guyanaise* autour du dossier de mine d'or Rexma

La rédaction de *La Semaine Guyanaise* s'indigne du nouveau refus du directeur de publication de l'hebdomadaire de publier une enquête de 8 pages équilibrée et documentée sur des dossiers judiciaires concernant notamment la société Rexma, en attente d'une décision préfectorale sur un projet de mine d'or sur Saül.

Le reportage, très documenté, portait aussi sur une enquête pénale bouclée sur le président de cette société. Une enquête liée à la société Rexea, filiale de la holding Rexma Participations.

Toutes les parties prenantes de ces dossiers judiciaires, parquet compris, ont répondu à notre rédaction au cours de ses investigations.

Lundi 28 janvier, a eu lieu une réunion de plus de deux heures, entre la rédaction au complet, le directeur de publication Alain Chaumet et la co-direction déléguée. Une réunion suggérée par la rédaction du journal dans le but de sortir par le haut de cette affaire de censure intenable de l'information sur des faits qui conditionnent la vie publique.

A l'issue de cette réunion, il avait été communément acté que l'enquête réalisée par la rédaction et validée par le rédacteur en chef serait soumise à la lecture du directeur de publication, pour décision, mardi matin avant 10 heures, en vue de l'ultime validation d'une publication logique cette semaine. L'enquête a bien été transmise à la direction dans les délais. Le bouclage des enquêtes ayant lieu traditionnellement le mardi après midi voire exceptionnellement le mercredi matin.

Mais les engagements pris lundi par la direction devant toute la rédaction n'ont pas été tenus. En effet, notre rédacteur en chef a appris ce mardi d'un confrère journaliste que M. Chaumet avait décidé de « publier » cette enquête « *la semaine prochaine* » et qu'il devait donner ce jour un entretien à *Guyane 1ère*.

La rédaction déplore d'apprendre ce nouveau « report » par un confrère ce qui va à l'encontre de toute concertation avec la rédaction.

La raison donnée au rédacteur en chef de *La Semaine Guyanaise*, par la directrice déléguée Vanessa Chaumet, pour expliquer une nouvelle interdiction de publier cette enquête journalistique cette semaine, a été de dire que : « *M. Chaumet n'a pas eu le temps de lire les articles* ».

La rédaction ne peut que déplorer la désinvolture de l'explication fournie.

La rédaction ne peut que regretter le virage autoritaire d'un directeur de publication, par ailleurs aujourd'hui président du Médef Guyane, qui n'a eu de cesse ces dernières années de se targuer de défendre la liberté de la presse et le dialogue social.

Pour preuve : mercredi 23 janvier et jeudi 24 janvier, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire et le journaliste auteur de l'investigation, par ailleurs correspondant de l'Agence France Presse en Guyane, ont reçu une convocation pour un entretien préalable en vue de sanctions disciplinaires !

Ils sont les seuls de la rédaction solidaire à avoir reçu ce type de convocation à ce jour.

Et ce, simplement pour avoir évoqué publiquement mardi 22 janvier leur souci de défendre la liberté d'informer et la déontologie journalistique.

En signe de protestation contre ce nouveau refus de publier une enquête journalistique terminée, l'un de nos chroniqueurs, l'écrivain André Paradis, a décidé de ne pas transmettre sa chronique au journal conformément à ce qu'il avait indiqué à la direction et à la rédaction lundi.

Cette situation porte atteinte aux intérêt moraux des journalistes et collaborateurs de la rédaction de *La Semaine Guyanaise*.

La rédaction de La Semaine Guyanaise organisera un point presse ce mardi 29 janvier à 15h (heure de Guyane) devant les locaux du journal, avenue Pasteur, à Cayenne.

La rédaction : Jérôme Vallette, Natacha Maltaverne, André Paradis, Frédéric Farine, Miguel Joubel, Françoise Rassel, Annick Céro, Jody Amiet,.